

## Conseil municipal du 09 janvier 2018.

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mardi 9 janvier 2018 à 20h sous la présidence de Philippe TATON, Maire de la commune.

Les membres du Conseil sont présents à l'exception de Franck Thévenard (pouvoir donné à Daniel Casseville), Jérôme Cabut et Michèle Moureau (excusés).

### Intervention de M. Cédric Dauge.

Le Conseil municipal remercie de sa présence M. Cédric Dauge, Président de la Communauté de communes Terres de Bresse.

Sont abordés notamment les projets d'extension de l'entreprise RPC, concernés par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et le passage de la Communauté de communes en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Ainsi, les cinq taxes professionnelles sont dorénavant perçues par la communauté de communes Terres de Bresse qui attribue aux communes une compensation équivalente au montant de ces taxes.

### Nomination de représentants de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

A l'unanimité, sont nommés représentants de la commune à la CLECT: Patrick Monin (titulaire) et Bernard Comtet (suppléant).

### Location du logement mairie.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de louer le logement situé au-dessus de la mairie à Mel-le Emilie Vialay à partir du 1er février 2018 pour un loyer mensuel de 450 €.

Il est également décidé de demander une caution correspondant à un mois de loyer.

### Subvention au restaurant scolaire.

M le Maire fait part d'une demande de subvention du restaurant scolaire aux trois communes du RPI.

A l'unanimité, le Conseil accepte de verser la subvention demandée de 2 830,64 €, correspondant au prorata d'enfants du RPI domiciliés sur la commune.

### Travaux de la cuisine du logement de l'épicerie.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis de 3 500 € proposé par l'entreprise Hermine Agencement pour les travaux d'aménagement de la cuisine du logement de l'épicerie.

### Questions diverses.

- M. le Maire informe que la société Alt'Informatique de Saint Trivier de Courtes a présenté un devis de 1 600 € environ pour la création et l'hébergement d'un site Internet pour la commune de La Genète.

Une réunion avec le responsable de la société se déroulera prochainement.

- La subvention allouée à l'Association sportive du collège de Cuisery est de 10 € (deux élèves adhérents à cette association sont domiciliés sur la commune)